

Référentiel de compétences et d'évaluation – Certification/habilitation enregistrées aux répertoires spécifiques

« conception et encadrement d'une action de formation »

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>1. D'analyser les besoins en formation à partir d'enquêtes sur le terrain pour définir les actions de formation nécessaires.</p> <p>2. De concevoir, à partir de compétences fixées par voie réglementaire, émanant d'une autorité d'emploi ou résultant d'une enquête de terrain, une action de formation en élaborant un référentiel de formation respectant les règles de pédagogie générale et les conditions d'apprentissage propices à la construction des savoirs nécessaires aux compétences visées.</p> <p>3. De concevoir, pour chaque étape de la progression issue d'un référentiel de formation, les outils pédagogiques permettant, sur la base de critères et d'indicateurs, de mesurer l'atteinte des objectifs.</p> <p>4. d'organiser une action de formation dans un cadre contraint au plan administratif, logistique et parfois financier, dans le respect des dispositions réglementaires et sur la base de référentiel de formation et de certification validés par son autorité d'emploi.</p> <p>5. De diriger, de coordonner et d'animer une équipe pédagogique, dans le cadre d'une action de formation, afin d'en garantir sa réalisation selon les préconisations définies par son autorité d'emploi.</p>	<p>Des évaluations formatives et sommatives sont réalisées par l'équipe d'encadrement, tout au long de la formation et attestent ou non, de l'atteinte des compétences.</p>	<p>1-1 identifier les besoins 1-2 rappeler le contexte 1-3 cibler les axes d'amélioration</p> <p>2-1 rester dans le cadre fixé 2-2 définir une méthode pédagogique réaliste 2-3 déterminer une progression pédagogique cohérente 2-4 déterminer une durée de formation adaptée 2-5 élaborer une fiche de tâches 2-6 rédiger des objectifs cohérents</p> <p>3-1 définir un mode d'évaluation pertinent 3-2 fixer des conditions de réalisation adaptées 3-3 établir des critères pour mesurer le degré d'atteinte des objectifs observables et mesurables ; 3-4 déterminer un niveau d'exigence à atteindre pour chaque objectif</p> <p>4-1 rester dans le cadre fixé 4-2 définir une méthode pédagogique réaliste 4-3 déterminer une progression pédagogique cohérente 4-4 déterminer une durée de formation adaptée 4-5 élaborer une fiche de tâches 4-6 déterminer un niveau d'exigence</p> <p>5-1 annoncer les objectifs 5-2 préciser les règles de fonctionnement 5-3 utiliser une technique d'animation 5-4 structurer les échanges 5-5 gérer le groupe</p>